Industrie mécanique, construction des machines: renforcement de la compétitivité

1994/2188(COS) - 25/10/1994 - Document de base non législatif

La communication de la Commission vise à étudier les structures et la situation de l'industrie de la construction des machines en Europe par rapport à ses fournisseurs et ses clients, et à analyser les conditions d'une amélioration compétitive. Elle répond à la demande du Conseil et du PE d'examiner à intervalles réguliers la situation de l'industrie européenne de construction des équipements de production avancés, ainsi qu'au voeu de l'industrie européenne de disposer d'un ensemble cohérent de mesures qui seraient fondées sur les instruments horizontaux de la politique industrielle de l'Union. La Commission estime que la construction mécanique, qui occupe plus de 2 millions de personnes dans l'Union, est un des secteurs clé de l'économie européenne. Confronté à de graves problèmes structurels, ce secteur doit accroître ses efforts de modernisation s'il veut jouer un rôle mondial. A cette fin, la Commission propose un ensemble cohérent de mesures dans les domaines de la promotion des investissements, de l'environnement commercial, de la coopération industrielle, de l'harmonisation technique, de la R & DT, de la formation professionnelle, de la politique régionale, de la politique commerciale et de la protection de l'environnement. Aucune des actions proposées ne présuppose des dépenses obligatoires et la plupart d'entre elles peuvent être mises en oeuvre au moyen d'instruments communautaires ou nationaux existants. La plupart des entreprises du secteur étant des PME, il importe d'améliorer leur accès et leur participation aux programmes et actions de l'UE. Pour faciliter la réalisation des actions proposées, la Commission plaide en faveur d'un renforcement du dialogue entre les autorités européennes et les représentants du secteur de la construction mécanique. Enfin, la Commission estime que les actions proposées auront, de par leur caractère horizontal, des effets positifs pour les fournisseurs de composants et les utilisateurs de machines et, en fin de compte, pour l'industrie manufacturière tout entière.